



AALERTE

N° 1

www.agirpourenvironnement.org

NON AUX OGM!

Pourquoi une alerte ?

«Alerte» est un nouvel outil créé par Agir pour l'Environnement pour relancer la mobilisation citoyenne à un moment particulièrement critique. La campagne «OGM : Empêcher une loi génétiquement modifiée» initiée il y a un an et diffusée à 200 000 exemplaires doit se prolonger alors que le Gouvernement soumet au Parlement un projet de loi particulièrement inacceptable. En mai, les députés se saisiront de ce projet de loi. D'où l'absolue nécessité de renforcer la pression à l'encontre de parlementaires parfois trop sensibles aux discours du lobby biotechnologique.

PAS DE PERIODE D'ESSAI POUR LES OGM



OGM : au nom de la loi... je vous arrête!

La dissémination d'OGM dans l'environnement est un acte irréversible puisqu'une construction génétique lâchée dans la nature ne peut plus être circonscrite à une zone prédéterminée. Cette absence de maîtrise rend hypothétique toute velléité de contrôle a posteriori. L'incertitude absolue quant aux conséquences sanitaires et environnementales accroît donc l'inquiétude légitime d'une part grandissante de la population.

Devant cette opposition résolue, le Gouvernement tente d'imposer une coexistence entre cultures OGM et non OGM à coup de mesures technocratiques dont l'objet est avant tout de rassurer une opinion publique

récalcitrante. Rien ni personne n'est aujourd'hui en capacité de contrôler la vie. Ce dessein scientifique trouve pourtant des défenseurs, adeptes de la méthode Coué ! La notion de coexistence permet de dessiner arbitrairement des frontières que les gènes devront respecter... À l'aide d'une omerta biotechnologique, le législateur enterine le primat de cette illusion sur toute réalité objective. La nature a pourtant ses lois que le scientifique ne saurait mésestimer !

78% des français favorables à un moratoire sur les OGM!

Le 8 février dernier, le Ministre de la Recherche présentait un projet de loi sur les organismes génétiquement modifiés en Conseil des ministres. **Le Gouvernement a navigué de longs mois entre loi du silence et surdité politique préparant dans le plus grand secret et sans consultation ce projet de loi !**

Aussi étonnant que cela puisse paraître, c'est bien l'option « recherche » qui a été retenue pour transposer une directive relative à la dissémination d'OGM... dans l'environnement, marginalisant une fois encore le Ministre de l'Ecologie. Au regard des carences notoires qui rythment ce projet de loi, il y a tout lieu de penser que cette loi n'est pas défendue par le bon interlocuteur gouvernemental !

Devant le parti pris du ministère de la Recherche, Agir pour l'Environnement a décidé de commander un sondage à l'institut BVA pour cerner l'état de l'opinion publique sur le sujet controversé des OGM. Alors que le Gouvernement tente de programmer le développement des OGM en France, 78% des français souhaitent au contraire une interdiction temporaire des OGM le temps d'en évaluer précisément les risques environnementaux et sanitaires. Mieux, 85% souhaitent que les produits labellisés (bio, AOC et label rouge) soient strictement exempts d'OGM.

Une nouvelle fois, il existe une véritable césure entre les citoyens et la plupart des décideurs politiques. Alors que 74% des français réclament un référendum sur le sujet, il y a tout lieu de croire que la mobilisation citoyenne peut encore réorienter fondamentalement un projet de loi sur les OGM manifestement coécrit à quatre mains avec le lobby biotechnologique.

Pourquoi s'opposer à la loi sur les OGM ?

Après moult tergiversations, le Gouvernement soumet à la sagacité des parlementaires un projet de loi partial et critiquable dans sa philosophie générale.

Ce projet de loi sur les OGM normalise ainsi une contamination de basse intensité en fixant un seuil de 0,9% en deçà duquel l'agriculteur pollué ne pourra prétendre à aucune indemnisation !

Cette pollution généralisée s'impose aux systèmes agraires existants de qualité et



labellisés. Avec ce projet législatif, **nul ne pourra plus se soustraire à la contamination génétique et la liberté de choisir se résu-mera à un choix entre une contamination acceptée et une pollution subie.** La liberté de chacun s'arrête là où l'ordre biotechnologique passe. **Au nom d'une certaine idée du libéralisme, l'agriculture de qualité et traditionnelle sera soumise à un régime de liberté conditionnelle.**

C'est l'un des principes fondateurs de notre constitution (l'inaliénabilité de la

propriété privée) qui est sévèrement remis en cause puisque l'activité des uns s'impose aux autres sans aucune possibilité de s'y soustraire. **Par effraction, la contamination biotechnologique s'immisce par les interstices des systèmes agraires préexistants.** Ce trouble anormal de voisinage augure de fait des réactions judiciaires en chaîne.

À l'aide d'une conception étriquée de la responsabilité, le Gouvernement établit une procédure minimaliste d'indemnisation, limitée dans le temps et dans l'espace, de l'agriculteur dont les cultures auront été contaminées. Les repousses d'une année sur l'autre, les flux de gènes sur moyenne distance ou encore les contaminations hors champ (semence, transport, stockage, transformation...) n'ouvrent pas droit à indemnisation ! La contamination existera nécessairement mais la loi évite soigneusement d'alourdir la facture du lobby biotechnologique, privilégiant le principe du pollué-payeur ! Devant l'irréversibilité nécrotechnologique, le projet de loi opte pour le déni, occultant délibérément les conséquences environnementales et sanitaires n'ouvrant pas droit à indemnisation. À peine accolé à la Constitution française, le principe de précaution passe par pertes... et profits !

Pire, le Gouvernement orchestre une manipulation à grande échelle puisque les registres de mise en culture permettant de connaître précisément les lieux de contamination ne seront pas publics ! De plus, pour ne pas nuire aux intérêts bien compris des multinationales de l'agrobuisness, le Gouvernement reconnaît le droit à ces dernières d'occulter certaines données relatives à la santé humaine et animale !!

Agissez avant le 15 mai 2006

en envoyant les cartes postales ci-jointes au Premier Ministre.